

Questions orales

M. Cullen: Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé des Affaires des anciens combattants. Tous les députés ont eu à s'occuper des anciens combattants à un moment ou l'autre et le dernier problème qui a été soulevé, et qui dure depuis un certain temps, concerne le long délai qui s'écoule avant d'obtenir une audience devant la Commission des pensions ou la Commission des allocations aux anciens combattants. Je ne critique pas MM. Solomon, Jutra ou Don Thomson qui travaillent tous très fort et qui sont épaulés par une bonne équipe. Néanmoins, les choses doivent bloquer quelque part compte tenu de la longueur du délai. Les députés hésitent à recommander à un ancien combattant d'interjeter appel, vu tout le temps que cela prend.

Le ministre pourrait-il faire mener une enquête pour établir la cause des retards? Est-ce l'obtention des rapports médicaux qui retarde les choses ou les décisions prennent-elles trop de temps? Le ministre peut-il établir pourquoi on dissuade ainsi les anciens combattants de présenter des demandes de secours.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je regrette, mais je suis enrôlé ce matin; j'aurais besoin de quelque chose pour m'éclaircir la gorge.

Une voix: Tant que ce n'est pas de l'Agent Orange!

M. Lamontagne: Madame le Président, j'ai rencontré hier M. Solomon, le président de la Commission des pensions. Nous avons tenté d'établir exactement où se produisaient les retards. Je puis assurer au député que la situation se normalisera sans doute d'ici six ou huit mois.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL**LES BUREAUX DE MESSAGERIES DU CN—LES GENRES DE SERVICES OFFERTS DANS LES VILLES DES MARITIMES**

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle fait suite à celle que j'ai posée vendredi dernier au sujet du fait que M. Bandeen du CN et le ministre devaient examiner ensemble cette semaine les propositions concernant le maintien des bureaux de messagerie du CN à Charlottetown et dans d'autres villes des Maritimes. J'ai appris qu'ils s'étaient réunis hier. La question que je pose au ministre est la suivante: Peut-il maintenant dire à la Chambre si les bureaux de messageries de Charlottetown et d'autres villes des Maritimes resteront ouverts et à quels genres de service on peut s'attendre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à la demande d'un très grand nombre de députés et à la suite d'une décision adoptée par le comité permanent des transports de la Chambre des communes, j'ai demandé au CN de réexaminer la situation. On l'a fait. Je me suis entretenu avec M. Bandeen hier pendant environ deux heures et nous avons réexaminé toute l'application du programme qui concerne le service de messageries du CN. Comme le député le sait, les travailleurs qui seront mis à pied seront protégés. Environ 90 p. 100 d'entre eux seront recyclés, affectés ailleurs

ou prendront une retraite anticipée. On déploie beaucoup d'efforts pour protéger les intérêts des localités touchées. On est en train de conclure des accords et des contrats avec les camionneurs. Il y en a 28 à Sydney et 10 à Amherst. Je pense que le service de messageries du CN montre par toutes ces mesures qu'il est très conscient des répercussions de sa décision.

Un certain nombre de municipalités et de localités subiront un préjudice bien sûr, notamment Sydney et Charlottetown. Après cette réunion, nous avons décidé de prendre des mesures spéciales en faveur de Charlottetown, vu que c'est dans cette ville que se trouve le seul terminus de l'île. Nous avons aussi décidé de faire bénéficier Sydney de mesures spéciales, en raison des événements des derniers mois qui ont causé énormément de chômage dans cette ville. On maintiendra donc les services de terminus de ces deux villes, mais on réduira le nombre d'employés. Pour chacune de ces localités, nous avons mis au point une formule qui sera annoncée lundi.

M. Gass: Madame le Président, j'aimerais demander au ministre combien des 41 employés de Charlottetown pourront conserver leur emploi.

M. Pepin: C'est ce qui sera annoncé lundi lorsque nous ferons connaître la formule qu'on appliquera à Charlottetown et à Sydney.

* * *

LES ORGANISATIONS NATIONALES BÉNÉVOLES**LA REPRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT AU COLLOQUE TENU À OTTAWA**

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État qui, à ma connaissance, doit participer aujourd'hui à la réunion des organisations nationales bénévoles à Ottawa. Le ministre peut-il nous dire s'il doit effectivement y assister, combien de ses collègues se joindront à lui, et le cas échéant, qui ils sont?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je me félicite de pouvoir répondre au député. Je le remercie de m'avoir posé cette question, car je crois savoir qu'un député a proposé ce matin une motion en vertu de l'article 43 du Règlement qui pouvait prêter à confusion. Je voudrais donc dire exactement ce qu'il en est.

En deux mots, le colloque entre le gouvernement et les organisations nationales bénévoles doit commencer en début d'après-midi et se poursuivre jusqu'à environ 16 h 30. Y assisteront le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre d'État (Multiculturalisme), le ministre de la Consommation et des Corporations, le leader du gouvernement au Sénat, le secrétaire parlementaire du solliciteur général ainsi que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Un certain nombre de hauts fonctionnaires du gouvernement se joindront également à eux. Personnellement, je dois faire une allocution devant ce groupe demain à l'heure du déjeuner. Je serais ravi que le député soit présent pour écouter ce que j'ai à dire à ce sujet.